

**IRRIGATION** | Une rencontre sur le terrain était organisée le 9 septembre sur trois sites situés à Céreste, Reillanne et Limans pour découvrir des projets de retenues collinaires à vocation environnementale.

## Sécuriser les exploitations tout **en améliorant l'état des cours d'eau**

**D**ans un contexte de sécheresse, d'augmentation des températures et de réglementation stricte autour de l'utilisation de la ressource en eau, mais aussi d'amélioration des cours d'eau, plusieurs exploitations bassalpines situées dans le Luberon ont réalisé récemment des retenues collinaires situées sur les bassins versants du Largue et du Calavon. Des projets qui ont bénéficié de financements de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Feader et de la région Sud de par leur vocation environnementale. Objectif : favoriser le stockage hivernal afin de permettre aux agriculteurs d'éviter de prélever dans les cours d'eau en période d'étiage. Dans certains bassins versants du département comme le Largue ou le Calavon, notamment, le stockage hivernal constitue la solution la plus adaptée pour sécuriser l'accès à l'eau des irrigants et faire des économies de prélèvements en période sèche.

Une rencontre sur le terrain était organisée le 9 septembre sur trois sites situés à Céreste, Reillanne et Limans pour découvrir des projets de retenues collinaires tout juste achevés ou en voie de réalisation. Une visite organisée par la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence qui s'est déroulée en présence notamment du président de l'organisme consulaire Frédéric Esmiol, de la vice-présidente du conseil régional déléguée à la ruralité Éliane Barreille, du directeur départemental des territoires Rémy Boutroux, ainsi que de représentants de l'agence de l'eau ou encore du parc naturel régional du Luberon.

« Ces projets individuels ont pour double vocation l'amélioration de l'état des cours d'eau en période estivale et la sécurisation d'une partie



À deux pas du site du prieuré de Carluc, une retenue collinaire d'une capacité de 20 000 m<sup>3</sup> a été réalisée par le GAEC de Paradis.

des exploitations agricoles irriguées sur ces deux secteurs », explique Noël Piton, chef de projet à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, qui a assuré le montage des dossiers en soutien des porteurs de projets.

### Des retenues de substitution

À Reillanne, le GAEC de Paradis, géré par Gilles et Patrice Brun, est situé sur le bassin versant du Calavon, classé en zone déficitaire, l'exploitation pratique le stockage hivernal depuis 45 ans. Diversifiés depuis quelques années dans la production de semences (après avoir abandonné la production de salade), ils sont équipés d'un sys-

tème d'irrigation en goutte-à-goutte alimenté jusqu'ici par trois retenues collinaires construites entre 1975 et 2003. Un quatrième bassin bâché vient d'être réalisé sur la commune de Céreste à proximité de la première retenue réalisée en 1975.

D'une capacité de 20 000 m<sup>3</sup>, le nouveau bassin a représenté un coût de 200 000 €. Une réalisation devenue nécessaire pour prévenir les effets du dérèglement climatique qui se font d'ores et déjà sentir. « Il y a quelques années, quand on vidait un bassin, il se remplissait de nouveau durant la nuit. Aujourd'hui, il faut une semaine, assure Gilles Brun. Même pour une culture qui ne demande pas a priori

d'irrigation, si on n'a pas d'eau pour la sécuriser, cela pose problème. Avant, on faisait des courges sans eau, aujourd'hui ce n'est plus la peine d'y penser ».

En fait, souligne Noël Piton, « ces projets n'ont pas pour but le développement de l'irrigation. Nous sommes vraiment dans de la substitution, et c'est pour ça que c'est très bien financé ». Les financements publics s'élèvent à 90 % du coût du projet (40 % émanant de la Région et 50 % de l'agence de l'eau).

Sur le projet du GAEC de Paradis, qui aura mis moins de trois ans à aboutir, aucune étude préalable n'a été nécessaire. La proximité du site du prieuré de Carluc, classé Monument historique depuis 1982, a toutefois nécessité des fouilles archéologiques préventives.

### Garantir l'autonomie de l'exploitation

Quelques kilomètres plus loin, à Reillanne, le GAEC Garabrun cogéré par Jean-Pierre Goliath, son épouse Brigitte et leur fils Bastien repose sur la culture de courges et melons, de semences, de céréales et de lavandin sur une surface globale de 120 ha.

Après avoir réalisé une première retenue collinaire bâchée de 17 000 m<sup>3</sup> alimentée par le ravin de Garabrun en 2008, le GAEC a en projet une seconde retenue de 45 000 m<sup>3</sup> en bordure de la départementale D4100.

Un projet conséquent d'un montant de 500 000 € environ qui, associé à un système d'irrigation par aspersion pour les grandes cultures et au goutte-à-goutte pour les melons et les courges, devrait permettre aux agriculteurs d'être autosuffisants en eau, c'est-à-dire de ne plus prélever une goutte

d'eau dans les milieux naturels en été.

Le projet aurait dû voir le jour d'ici la fin de l'année, mais l'étude environnementale préalable a permis de noter la présence d'un nid de Milan, ainsi que d'aristoloches, plantes hôtes de la Diane, une espèce de papillon strictement protégée.

Une opération de déplacement et de réimplantation de la plante sera effectuée en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), dans le cadre d'une convention signée avec la chambre d'agriculture, ainsi qu'un élargissement de la ripisylve pour permettre à l'oiseau de nicher à proximité. Aussi fastidieuse que d'une utilité discutable, une étude effectuée afin de s'assurer que le site n'abritait pas de chiroptères a dû être réitérée sur demande des services de la DREAL, peu disposés à se satisfaire des premières conclusions. « Nous avons besoin qu'il y ait de la coordination dans les services de l'État parce qu'au bout d'un moment, on n'arrive plus à avancer alors qu'il s'agit là d'un projet à vocation environnementale », a soupiré Noël Piton.

La durée des travaux qui devraient ne plus rencontrer d'obstacles - grâce notamment au concours de la municipalité qui a bien voulu modifier le PLU (tracé de la véloroute du Calavon prévu sur l'emprise de l'ancienne ligne ferroviaire) pour permettre les aménagements idoines - devrait prendre entre trois et quatre mois.

Cette demi-journée s'est conclue par la visite de trois petits bassins bâchés sur l'exploitation Longo Maï à Limans. 6 000 m<sup>3</sup> sont depuis cette année stockés (en hiver) à partir d'un forage et d'écoulements de surface, ce qui a permis de ne plus prélever ces volumes dans la nappe alluviale de La Laye et de sécuriser la production de légumes, de fruits rouges et de fruits.

« Sur les deux bassins versants concernés (Largue et Calavon), 14 projets auront permis d'ici deux ou trois ans d'économiser en été 240 000 m<sup>3</sup>. Les débits estivaux de ces deux cours d'eau devraient donc bénéficier de cette substitution qui, certes, représente un coût supplémentaire non négligeable pour les agriculteurs, mais qui leur permet surtout de continuer leur activité et de maintenir leurs emplois », commente Noël Piton avant de conclure « malheureusement, les propositions actuelles de cadrage des aides publiques via les règles du prochain PRI (aides Feader) devraient entraîner une forte baisse des taux d'aide de ces projets. Inévitablement d'autres projets de substitution seront abandonnés car au final trop coûteux. Dommage pour ces producteurs locaux et pour les milieux naturels... »



Le projet de bassin de 45 000 m<sup>3</sup> devrait assurer l'autosuffisance en eau du GAEC Garabrun.